

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/09/2021030333/justel>

Dossier numéro : 2021-02-09/07

Titre

9 FEVRIER 2021. - Arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 13 mars 2016 ordonnant l'élaboration d'une statistique mensuelle de la production dans l'industrie de l'eau

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 23-02-2021 page : 16603

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). L'arrêté royal du 13 mars 2016 ordonnant l'élaboration d'une statistique mensuelle de la production dans l'industrie de l'eau est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets à partir du 1er janvier 2020.

[Art. 3](#). Le ministre ayant l'Economie dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.